

Le 17 octobre 2023  
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

**JEUDI 26 OCTOBRE 2023 à 20 h 30**

**A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

**ORDRE DU JOUR :**

- 01 Rapport d'activités 2022 Communauté de Communes Aunis Sud
- 02 Clôture du budget lotissement au 31 décembre 2023
- 03 Tarifs locations de salles municipales
- 04 Attribution de chèques cadeaux aux agents
- 05 Création d'un emploi permanent – Agent de maîtrise Temps Complet
- 06 Création d'un emploi permanent – Adjoint technique Temps Complet
- 07 Création d'un emploi permanent – Adjoint Administratif 25/35<sup>ème</sup>
- 08 Tableau des effectifs du personnel communal
- 09 Décision modificative budget lotissement
- 10 Décision modificative budget communal
- 11 Convention de mise à disposition du service de la Commune auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud

**DECISIONS DU MAIRE** : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

**INFORMATION** : -

✂ \_\_\_\_\_

**POUVOIR**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Empêché d'assister au \_\_\_\_\_

Qui se tiendra le \_\_\_\_\_

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"